

# REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE REVUE BLEUE



FONDATEUR : EUGÈNE YUNG

DIRECTEUR : FÉLIX DUMOULIN

NUMÉRO 20

5<sup>e</sup> SÉRIE — TOME VIII

16 NOVEMBRE 1907

## LE CHANCELIER PHILIPPE

Quelques-uns des écrivains les plus intéressants du XIII<sup>e</sup> siècle étaient, il y a cinquante ans, presque totalement ignorés, dont des trouvailles successives, élaborées par une critique de plus en plus attentive, ont, de nos jours, fait sortir de l'ombre — peu à peu, plus ou moins — la physionomie et l'œuvre. Tels Philippe de Beaumanoir, Pierre Du Bois, Siger de Brabant et le personnage connu sous le nom de Philippe de Grève. La laborieuse résurrection, encore inachevée, de ce Philippe, qui, lui-même, mérite d'être connu, mérite d'être contée.

La notice consacrée à Philippe de Grève, au t. XVIII (p. 184) de l'*Histoire littéraire de la France*, par Daunou, résume assez exactement les connaissances acquises sur ce personnage par l'érudition du XVII<sup>e</sup>, du XVIII<sup>e</sup> et de la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a été le point de départ des recherches ultérieures.

Philippe, dit en substance M. Daunou, était de Paris et de très haute naissance, neveu d'un ancien « camérier » ou chambrier de France. On ne sait rien de ce qui le concerne jusqu'à l'année 1218, date de son élévation à la dignité de chancelier de l'église Notre-Dame de Paris. Mais le chancelier de la cathédrale était *ex officio*, comme chacun sait, le chef et le modérateur des écoles, et très exposé, par conséquent, à entrer en conflit avec la république agitée des maîtres et des écoliers de l'Université naissante. Dès 1219, il y eut, en effet, conflit entre Philippe et l'Université; Philippe fut blâmé et mandé à Rome

par le pape Honorius III. Quelques années plus tard nouveau conflit, cette fois avec les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève; la juridiction du chancelier de Notre-Dame ne s'étendait que sur les écoles établies dans l'île de la Seine, entre les deux ponts; la rive gauche tout entière étant sous la juridiction de Sainte-Geneviève; mais le chancelier Philippe eut la prétention d'imposer aux maîtres en théologie et en droit canon de l'Université un engagement tel qu'ils s'obligeassent par serment à n'enseigner qu'entre les deux ponts. Ainsi, lutte contre l'Université, lutte contre Sainte-Geneviève. Lutte, encore, contre les Ordres Mendians, qui, à cette époque, commençaient à réclamer leur part des chaires de théologie, exclusivement occupées, jusque-là, par des clercs séculiers (1). Enfin, lutte contre l'hérésie : « Quoique, dit M. Daunou, tant de querelles dussent occuper assez son activité, il lui restait du zèle pour combattre et poursuivre les hérétiques : lorsqu'on en brûla quelques-uns à Châlons-sur-Marne en 1235, il assistait à leur supplice avec le frère dominicain Robert. » Autre trait : « L'année 1235 est encore plus remarquable dans l'histoire de sa vie par la vivacité qu'il mit à défendre la pluralité des bénéfices. Cette question fut alors solennellement dé-

(1) Le rédacteur de l'*Histoire littéraire* ne cite ici, contre son habitude, aucun document à l'appui de son affirmation. Il s'exprime en ces termes : « Philippe s'attira bientôt d'autres ennemis : vers 1224, il déclara la guerre aux moines mendians qui avaient ouvert des écoles publiques; il entreprit de les exclure du corps enseignant et de ne leur laisser d'autres disciples que leurs jeunes confrères au sein de leurs communautés ». Cf. C. Oudin, *Commentarius scriptorum ecclesiasticorum* (III, 120) qui dit à peu près la même chose, mais également sans preuves.

battue dans une assemblée de docteurs séculiers et réguliers qui se tint à Paris sous la présidence de l'évêque Guillaume d'Auvergne, et au sein de laquelle la pluralité ne trouva que deux partisans, le chancelier Philippe et un certain Arnoul, depuis évêque d'Amiens. — Philippe de Grève serait mort le 25 décembre 1237. On raconte que, malgré la sentence des docteurs, il avait gardé obstinément tous ses bénéfices, et que, durant sa dernière maladie, comme son évêque l'exhortait à n'en conserver qu'un seul, pour ne pas compromettre son salut, il répondit qu'il était bien aise de « faire l'expérience » (*experiri se velle*). Mais, ajoute le dominicain Thomas de Cantimpré (+ vers 1280) dans son recueil d'anecdotes dont le titre est : *Bonum universale de apibus*, peu de jours après la mort du Chancelier, une ombre apparut devant la rampe de l'autel à Guillaume, évêque de Paris. Celui-ci demanda : « Qui es-tu ? » — « Je suis », dit l'ombre, « ton malheureux chancelier, damné pour trois causes : ma dureté envers les pauvres, à qui j'ai refusé une part de mes revenus annuels ; mes opinions singulières sur le cumul des bénéfices ; et le dérèglement scandaleux de ma conduite (*abominabili carnis vitio in multorum scandalum multo tempore laboravi*) » (1). — La notice de l'*Histoire littéraire* mentionne en dernier lieu que Philippe « de Grève » fut enterré chez les Franciscains et rapporte le texte de l'épithaphe qui, d'après le chroniqueur Aubri de Trois Fontaines, aurait été mise sur son tombeau par les soins de l'évêque Guillaume :

*Census, divitiarum, viventi quid profuere ?  
Si caream requie, nil possunt ista valere* (2).

Quant aux ouvrages de Philippe, l'*Histoire littéraire* déclare qu'ils n'ont pas joui, « même en son temps, d'une réputation fort brillante » ; elle affirme pourtant, plus loin, que les sermons du Chancelier, qui « passa, durant sa vie, pour un personnage très savant », ont « eu de la vogue ». Aussi bien M. Dau-

(1) *Bonum universale de apibus* (éd. de Douai, 1627), p. 61. Voici la fin de l'anecdote, qui n'est pas rapportée par la plupart de ceux qui en ont cité le commencement : « L'ombre ajouta : « Est-ce que la fin du monde est venue ? » — « Je suis surpris, dit l'évêque, que toi, un homme si savant, tu me poses cette question, alors que tu me vois vivant ; tu sais bien qu'il n'y aura plus de vivants au jour de la fin du monde. » — « Ne l'étonne pas, répondit l'ombre ; aux enfers, on n'a plus ni science ni raison ». Et elle s'évanouit. L'évêque raconta aussitôt cette vision dans un sermon à ses clercs, sans spécifier toutefois qu'elle lui fût advenue à lui-même. »

(2) Daunou, après C. Oudin, observe, au sujet de cette épithaphe, que les accusations de Thomas de Cantimpré contre la mémoire du Chancelier peuvent sembler démenties par sa teneur, « car elles n'y sont pas reproduites ». Mais que des accusations diffamatoires comme celles de Thomas ne soient pas reproduites dans une épithaphe, cela ne prouve rien du tout. Au reste, l'épithaphe, telle que Daunou l'imprime, où il n'est question que de richesses, a plutôt l'air d'une épigramme contre l'avidité du défunt. Si l'on lit *Sensus* au lieu de *Census*, c'est une banalité.

nou ne connaissait guère du Chancelier que ses sermons ; il savait que les sermons sur le Psautier avaient été déclarés « fort utiles » au XIV<sup>e</sup> siècle et imprimés deux fois, à Paris et à Brescia, au XVI<sup>e</sup> ; mais, selon toute apparence, il ne les avait pas lus.

Les choses en étaient là, et Philippe « de Grève » était considéré, par conséquent, comme quelqu'un de fort insignifiant, lorsque, il y a près de quarante ans, M. P. Meyer versa à son dossier une liasse de faits nouveaux (1).

On n'a pas accordé au Chancelier, dit M. P. Meyer, le rang qu'il mérite d'occuper dans la littérature du XIII<sup>e</sup> siècle ; il n'est connu jusqu'à présent que comme auteur de sermons ; or, il fut aussi poète.

Ouvrez, en effet, les Mémoires de cet aimable franciscain du XIII<sup>e</sup> siècle, frère Salimbene, de Parme, qui nous a instruits sur tant d'hommes et de choses de son temps. Parlant des compositions musicales d'un de ses compatriotes, frère Henri de Pise, Salimbene affirme que frère Henri avait mis en musique plusieurs morceaux de Philippe, chancelier de l'Église de Paris, et notamment ceux qui commencent par ces mots : *Homo quam sit pura, Crux de te volo conqueri, Virgo tibi respondeo, Centrum capit circulus, Quisquis cordis et oculi et Pange lingua Magdalene* ; soit six pièces (2). Salimbene connaissait d'ailleurs d'autres écrits poétiques du Chancelier : toute une suite d'hymnes en l'honneur de sainte Marie Madeleine, et encore un poème d'un genre bien différent, allégorique, sur le thème de la fable des Membres et de l'Estomac : « *Item, vitam prelati et subditorum bene describit magister Philippus, cancellarius Parisiensis, sub metaphora membrorum corporis.* »

Ce passage du franciscain de Parme était présent à l'esprit de M. P. Meyer lorsqu'il eut l'occasion d'étudier, en 1869, un manuscrit du Musée britannique (Egerton, 274) qui offre à la suite d'une rubrique ainsi conçue : *Incipiunt dicta magistri Philippi, quondam cancellarii Parisiensis*, une collection de pièces en vers latins rythmiques, au nombre de quarante environ. Toutes ces pièces sont-elles, en effet, du Chancelier ? Non peut-être, car il en est, parmi elles, qui ont toujours été attribuées à Adam de Saint-Victor. Non certainement, car il y en a qui se trouvent dans des manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle, antérieurs à la naissance de Philippe. Les attributions des rubricateurs du moyen-âge sont, malheureusement, très souvent fausses, et, jusqu'à plus ample informé, toujours suspectes. Mais deux des morceaux

(1) *Archives des Missions*, 2<sup>e</sup> série, t. III, et *Romania*, I, (1872), p. 190.

(2) Ou plutôt cinq, la pièce *Virgo tibi respondeo* n'étant que la seconde partie de la pièce *Crux de te volo conqueri*.

du manuscrit Egerton sont de ceux que Salimbene donne, de son côté, au Chancelier : celui qui commence par *Quisquis cordis et oculi* et la « *Disputatio membrorum* ». Il est, d'ailleurs, très probable que la chanson contre la cour de Rome, insérée dans le recueil du ms. Egerton, qui commence par *Bulla fulminante*, est de Philippe, comme la rubrique l'indique ; car elle est d'un clerc qui avait eu maille à partir avec la Curie, et nous avons vu que Philippe fut précisément dans ce cas (1).

Philippe avait composé des poésies non seulement en latin, mais aussi en langue vulgaire. C'est ce qui résulte, entre autres choses, de l'épigramme, découverte aussi par M. P. Meyer, que le clerc normand Henri d'Andeli, un de ses amis, écrivit à l'occasion de sa mort, « non sur des tablettes [de cire] » comme on faisait pour les pièces fugitives, mais « en parchemin, afin qu'on la récitât en tous lieux (2). »

Henri d'Andeli, dans son *Dit du Chancelier Philippe*, expose que le jour de Noël 1236 (et non 1237) fut à la fois un jour de joie à cause de la fête et un jour de deuil à cause de la mort du Chancelier

Qui estoit flors et rose et pipe.  
Duis et fontaine de science.  
Bien puis dire par m'escience  
Que nul clerc ne voit on or tel...

Le Chancelier, sur le point de passer, appela, le soir de ce jour, un de ses clercs, et lui dit :

« Di moi, fit-il, quele ore il est ;  
Je sui cil qui cest siecle lès ;  
G'i ai assez esté entant. »  
— « Sire, il est entor mienuit ».

Le Chancelier répond que c'est donc, pour lui, le moment de s'en aller, quand va luire l'anniversaire de saint Étienne le protomartyr (26 décembre). Il ajoute :

« Dex ! tes jugleres ai esté  
Toz tens, et yver et esté.  
De ma viele seront rotes  
En ceste nuit les cordes totes.  
Et ma chançons dou tout faudra... »

Mais il a confiance que Dieu voudra bien lui pardonner, car, par ses chants, il l'a servi de son mieux.

Henri d'Andeli reprend la parole :

Hom mortez ne porroit conter  
Ses bones mors ne sa maniere,  
De toz clers estoit la baniere,  
Il ert fontaine de clergie.  
Il estoit lors de compaignie.  
Il iert plus larges qu'Alixandres...

Il était humble en société, comme l'Évangile le prescrit (les premiers seront les derniers) :

Dieus ! quel dolor et quel damage  
Dou plus vaillant et dou plus sage  
Qui fut en la crestienté !

Henri d'Andeli prie l'une après l'autre toutes les personnes divines d'accueillir son protecteur, son ami ; car il a prêché infatigablement la parole de Dieu, car il a souvent célébré Notre-Dame dans ses vers :

Marie, mere de pitié !...  
De toi mie ne se taisoit,  
Mais sovent biaux dis en faisoit  
Et en romans et en latin.

Henri s'adresse aussi aux saints :

Ha, dame sainte Katerine,  
Virge pure, martire fine,  
Lou Chancelier n'oblie mie  
Car molt te tenoit a s'amie...

Le Chancelier avait fait sur cette sainte un « conduit » sans défauts :

Un conduit ou il ne faut rien  
Fist : *Agmina milicie*,  
Que li cler n'ont mie oublié.

Une pièce qui commence par *Agmina milicie* se trouve, en effet, avec plusieurs autres chants à la Vierge, parmi les pièces latines rythmiques du manuscrit Egerton.

L'ami d'Henri d'Andeli avait donc composé, avec talent, en « roman », c'est-à-dire en français, comme en latin. Mais, sur ce point, la piste nouvelle, à peine indiquée, s'est perdue. On n'a pas manqué, il est vrai, de remarquer tout de suite que quelques pièces lyriques, en français, ont été attribuées au Chancelier par des copistes anciens ; mais comme elles l'ont été aussi à d'autres auteurs par d'autres rubricateurs, également dépourvus d'autorité, il est impossible de se prononcer. Il existe une traduction en vers français du XIII<sup>e</sup> siècle du « Débat du Cœur et de l'Œil » (la pièce latine que Salimbene désigne par les premiers mots : *Si quis cordis et oculi*) ; et on la trouve précédée de la rubrique *Li Chanceliers de Paris* ; peut-être Philippe avait-il rimé lui-même le *Débat* dans les deux langues : en ce cas, il subsisterait au moins un spécimen de son savoir-faire en

(1) Ajoutons que la plupart des attributions du manuscrit Egerton ont été confirmées depuis par des témoignages indépendants. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour la pièce *Mundus a munditia*, violente et obscure satire de la société cléricale, que le réformateur Mathias Francowitz a comprise au XVI<sup>e</sup> siècle dans son célèbre recueil : *Varia doctorum poemata de corrupto Ecclesie statu*. Elle est, dans le manuscrit Egerton, sous le nom du Chancelier. On ne peut plus douter qu'elle soit, en effet, de lui après cette indication relevée naguère par M. B. Hauréau dans une glose inédite du *Facetus* : « Unde Philippus, cancellarius Parisiensis, in prosa quam fecit : *Mundus a munditia*, etc. ». Voir B. Hauréau, *Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, I, p. 362 (avec une édition nouvelle qui vaut mieux que celle de Francowitz).

(2) *Romania*, I, c. ; cf. A. Héron, *Œuvres de Henri d'Andeli* (Paris, 1881), p. 31.

langue vulgaire (1). Il existe de nombreuses pièces lyriques, en français, dédiées à la Vierge, du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, qui sont anonymes; peut-être en est-il quelques-unes, dans la quantité, qui sont de maître Philippe (2). On ne peut rien dire de plus.

Par contre, l'œuvre poétique en latin du Chancelier, certaine ou probable, s'est considérablement augmentée depuis les premières constatations de M. Paul Meyer. C'est que le manuscrit Egerton n'est pas le seul de son espèce dans les bibliothèques de l'Europe. M. R. Peiper en a fait connaître un autre, du XIV<sup>e</sup> siècle, qui est à Breslau, dont la composition n'est pas identique (3). M. L. Delisle a consacré une excellente monographie au manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne de Florence qui est connu sous le nom d'Antiphonaire de Pierre de Médicis (4); ce célèbre recueil de chansons françaises, en latin, du XIII<sup>e</sup> siècle, contient cinq des pièces signalées par Salimbene comme dues au Chancelier et seize qui figurent dans le manuscrit Egerton parmi les *Dicta Concellarii*; il en contient, en outre, beaucoup d'autres, anonymes, qui sont aussi, plus ou moins probablement, de Philippe (5). F. W. E. Roth a publié,

(1) Le Débat du Cœur et de l'Œil, en latin, a été très célèbre. Il a été publié bien des fois depuis Th. Wright (*Latin poems attributed to Walter Mapes*), notamment par R. Peiper dans l'*Archiv für Literaturgeschichte*, VII (1878), p. 424. La dernière édition est celle de B. Hauréau (qui n'a pas connu l'édition Peiper), dans ses *Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, I, p. 365. — Sur le Débat en français, voir l'article précité de la *Romania*.

(2) M. N. VALOIS (*Guillaume d'Auvergne*, p. 220) a publié un sermon en prose française sur la Vierge, attribué conjointement à l'évêque Guillaume d'Auvergne et au chancelier Philippe.

(3) R. PEIPER, *Zur Geschichte der mittelalterlichen Dichtung* dans l'*Archiv für Literaturgeschichte*, VII (1878). — Outre le Débat du Cœur et de l'Œil (*Quisquis cordis et oculi*), M. Peiper a publié la : le Débat entre la Vierge Marie et la Sainte Croix (*Crux de te volo conqueri; Virgo, tibi respondeo*) dont M. Hauréau s'est encore occupé depuis (*Journal des Savants*, 1882, p. 291) et dont P. Meyer a jugé à propos de donner une édition nouvelle dans son introduction à *Daurel et Beton*, p. LXXV; 2<sup>e</sup> un assez long *Dialogus fidei et rationis*, en mètres goliardiques (*Phebus per diametrum luna fugiente*), que le ms. de Breslau attribue au chancelier Philippe.

(4) L. DELISLE, *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France le 26 mai 1885*, extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1885.

(5) Telle est, par exemple, la pièce *Clavus clavo retunditur* (L. Delisle, *o. c.*, p. 56) sur le Saint Clou vénéré dans l'abbaye de Saint-Denis qui fut perdu le 27 février et retrouvé le 1<sup>er</sup> avril 1233 (V. Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, II, 140). Le chroniqueur Aubri de Trois Fontaines dit qu'une relation de cet événement, qui eut un grand retentissement à Paris, avait été composée par Philippe (*Historiens de la France*, XXI, 608). Tillemont regrettait la perte de cet écrit, qu'il ne faut pas confondre, soit dit en passant, avec la relation sur le même sujet qui se lit dans le manuscrit 1509 du fonds des nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale. Il paraît probable que la chanson de l'Antiphonaire sur le Saint Clou est du Chancelier, puisqu'elle est tout

de son côté, une nouvelle collection de *Dicta Concellarii Parisiensis* d'après un manuscrit de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, conservé à Darmstadt (1). Enfin B. Hauréau a repris incidemment la question des poésies latines de Philippe « de Grève » à propos du manuscrit latin 8433 de la Bibliothèque nationale de Paris, où il s'en trouve quelques-unes (2). — Il serait aujourd'hui non pas facile, mais possible, en combinant tous ces éléments, et ceux qu'une enquête méthodique spéciale, qui n'a pas encore été instituée, révélerait sans doute dans d'autres dépôts, de donner des *Dicta* du Chancelier, jadis fameux dans tous les pays, surtout en Allemagne, et qui se chantaient jusqu'en Suède (3), une édition d'ensemble; ce recueil, à la fois sacré et profane, serait vraiment agréable; ce serait un des notables monuments de la littérature du XIII<sup>e</sup> siècle (4).

(A suivre).

CH.-V. LANGLOIS.



## VELASQUEZ (5)

Velasquez fait partie de la suite du roi dans son voyage en Aragon. Au siège de Lerida, il manque encore l'occasion de faire un beau portrait, comme il a manqué Cervantes à Séville : la tranchée était fort rapprochée de la place, il a dû voir souvent se hausser par-dessus les terrassements une tête d'oiseau de proie, d'un caractère inoubliable : Condé!

A défaut du conquérant indomptable, il brosse en hâte le portrait d'un autre indomptable, le pamphlétaire Quevedo, un confrère qui a fait aussi un portrait d'Olivarès, commentaire du portrait équestre. Velasquez n'a qu'une prison. Quevedo a toutes celles du royaume. Velasquez fait le portrait du roi. Quevedo ose faire le portrait des mœurs nationales avant Goya. Velasquez est payé lentement, le compte de Quevedo est réglé tout de suite.

Au siège de Lerida, Velasquez est chargé de donner pour conclusion le Philippe IV en grand appareil bardé de fer.

à fait de son style et que le Chancelier s'intéressa à l'événement.

(1) *Romanische Forschungen*, VI, pp. 444-458. Cf. G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, p. 338.

(2) B. HAURÉAU, *Notices et Extraits*..., I, p. 362.

(3) Plusieurs pièces du Chancelier, qui figurent dans les *Carmina Burana*, étaient fort connues en Allemagne; il y en a dans les recueils anglais et suédois du même genre que les *Carmina Burana* (V. *Journal des Savants*, 1888, p. 29).

(4) Un relevé provisoire des pièces liturgiques et sacrées, qui serait utile à qui entreprendrait un tel recueil, vient d'être publié par G. M. DREVES, *Lateinische Hymnendichter des Mittelalters* (Leipzig, 1907), p. 529.

(5) Voir la *Revue Bleue* du 9 novembre 1907.

## LE CHANCELIER PHILIPPE (1)

Tandis que la physionomie de Philippe, en tant que poète lyrique, se dévoilait presque complètement, sa biographie se précisait un peu (2).

Et d'abord, on sait désormais à quoi s'en tenir sur la naissance du Chancelier, grâce à un document mis au jour par M. Noël Valois dans son livre sur *Guillaume d'Auvergne*. Il était neveu de Pierre, évêque de Paris; de Guillaume, évêque de Meaux; d'Étienne, évêque de Noyon; et petit-neveu d'Étienne, archevêque de Bourges, et de Gautier, chambrier de France. Mais toutes ces illustres parentés n'étaient que de la main gauche. Il ne tenait à tous les personnages cités que comme fils naturel de Philippe, archidiacre de Paris. Le 15 février 1217, le pape Honorius III lui octroie une dispense pour le relever des incapacités canoniques de cette bâtardise (*pro defectu natalium*) et autorise l'évêque de Paris à l'accueillir dans son église (3). A cette date, il était déjà, du reste, archidiacre de Noyon, et il avait déjà paru en cour de Rome en qualité de procureur général des églises de la province de Reims.

Très peu de temps après, sinon en même temps, l'archidiacre de Noyon était nommé chancelier de Notre-Dame de Paris.

Dès 1219 commencent les difficultés entre le nouveau chancelier et l'Université de Paris. Mais, à ce propos, une observation préliminaire s'impose. *L'Histoire littéraire*, suivie, sur ce point, par M. Hauréau et par tous les critiques, a conclu des bulles assez nombreuses (et elle ne les connaissait pas toutes) qui montrent Philippe aux prises, pendant toute la durée de son cancellariat, avec la corporation universitaire et d'autres autorités, que ce personnage eut un caractère particulièrement « fier et intraitable ». Or, qu'il ait été fier et intraitable, c'est possible (4); mais on n'en sait rien, et les documents allégués ne le prouvent pas du tout. Au XIII<sup>e</sup> siècle, tous les chanceliers de Notre-Dame se sont conduits, en effet, de la même manière que Philippe, pour la défense des droits de leur charge

(1) Voir la *Revue Bleue* du 16 novembre 1907.

(2) Des textes relatifs à la biographie du Chancelier ont été groupés par M. Peiper (article cité), par M. B. Hauréau (*Notices et Extraits des Manuscrits*, XXI, 2<sup>e</sup> p.), dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de MM. Denifle et Chatelain.

(3) Un recueil d'anecdotes du XIII<sup>e</sup> siècle (Bibliothèque de Tours, ms. 468, fol. 82 v<sup>o</sup>) rapporte une des maximes favorites du Chancelier qui convient assez bien à un bâtard et au bon vivant qu'il semble avoir été : « Peu m'importe la généalogie d'un brave homme, l'origine d'un bon vin, l'auteur d'un bon mot. » (*Philippus Cancellarius dicebat quod non curabat de bono homine cujus filius esset; nec de bono vino in quo territorio creverit; nec de bono verbo qui dixisset.*)

(4) Henri d'Andeli dit le contraire, nous l'avons vu; mais cela, bien entendu, ne prouve rien non plus.

et de leur église; ils ont eu à soutenir et à livrer les mêmes assauts. Et si l'on considère que le cancellariat de Philippe coïncide justement avec la période la plus critique de l'histoire des relations entre l'Église de Paris, l'Université de Paris et les nouveaux Ordres monastiques, la seule chose étonnante, c'est que l'on n'ait pas conservé, pour ce temps-là, le souvenir de conflits moins clairsemés et plus graves.

La première bataille connue est de 1219. Cette année-là, les maîtres de l'Université avaient fait entre eux certains règlements qui ne s'accordaient point avec les statuts que leur avaient donnés l'évêque Eudes et le cardinal Octavien. Le chancelier Philippe, en l'absence de son évêque, qui était à la croisade, les excommunia. Le 11 mai 1219, le pape Honorius III, à l'autorité de qui l'Université a fait appel, s'en étonne : le Chancelier n'a pas craint de suspendre les maîtres de leur office et de mettre des écoliers en prison (*magistros ab officiis suis suspendere ac scolares mancipare carceri non veretur*). C'est une insolence. Le pape annule l'excommunication et cite celui qui l'a lancée à comparaître devant lui aux octaves de la Saint-Michel, pour s'expliquer. Le Chancelier se rendit, en effet, à Rome, précédé de lettres de Gervais, abbé de Prémontré, au pape et à un cardinal : l'abbé s'y déclare très surpris qu'un théologien si savant, si dévoué à l'Église, si digne de la bienveillance du Saint-Siège, soit obligé d'entreprendre un tel voyage pour répondre aux calomnies de quelques pervers. Le 30 novembre, nouvelle bulle : le Chancelier a obéi; il a comparu; il s'est expliqué; aucun accusateur ne s'est élevé contre lui; le pape écrit au doyen et au chapitre de Paris : « Apprécient, d'ailleurs, votre dévouement au Saint-Siège, si bien marqué par ce fait que vous venez d'élire pour évêque notre cher fils le cardinal de Sainte-Suzanne (Aldobrandino Caëtani), votre chancelier est par nous renvoyé absous des excès de pouvoir qui lui avaient été imputés. »

Autre affaire en 1222, signalée par une bulle du 31 mai de cette année. Le Chancelier a de nouveau sévi contre les maîtres et les écoliers; il en a fait emprisonner beaucoup, innocents ou coupables; il a même fait construire, à cet effet, une prison spéciale. Que cette prison soit démolie, ordonne le pape; et que le Chancelier ne s'ingère plus d'emprisonner personne; c'est à l'évêque seul qu'il appartient de prononcer des peines de cette espèce.

Le 22 novembre 1227, le pape Grégoire IX écrit au chancelier de Paris qu'il a nommé des commissaires pour connaître du conflit engagé entre l'Église de Paris et l'abbaye de Sainte-Geneviève au sujet du serment imposé aux maîtres en théologie

et en droit canon de n'enseigner qu'entre les deux ponts. La question, soit dit en passant, n'était pas nouvelle; les difficultés à ce sujet avaient commencé sous le prédécesseur de Philippe.

Le 10 mai 1230, le pape écrit à l'évêque et au chancelier de Paris de se rendre personnellement auprès de lui pour s'entretenir des affaires de l'Université, alors en grève et dispersée. Il est, d'ailleurs, remarquable que l'on ne sache rien de plus du rôle que le Chancelier dut jouer dans cette crise capitale de 1229-1230 (1).

C'est vers le temps de la Grande Dispersion que se placent les origines du célèbre différend entre les séculiers et les réguliers au sujet des chaires de théologie en l'Université de Paris. Quelle fut, dans cette circonstance si grave, l'attitude de Philippe? On a vu plus haut que l'*Histoire littéraire* affirme qu'il « déclara la guerre aux Mendians. » La plupart des modernes ont adopté et même embelli cette affirmation: l'un parle des « luttes opiniâtres que le Chancelier soutint contre les dominicains » (2); l'autre dit qu'il « s'obstina à exclure les Ordres Mendians du corps enseignant » (3); M. B. Hauréau lui-même s'exprime ainsi: « Lorsque les Mendians osèrent ouvrir les portes de leurs écoles conventuelles et convier la jeunesse à venir entendre leurs maîtres non licenciés, Philippe, révolté par cet excès d'audace, s'arma pour le réprimer » (4). Mais les anciens historiens de l'Université de Paris, eux, déclarent précisément le contraire: « L'évêque et le chancelier, dit Crevier, se montrèrent dans cette affaire les plus ardents ennemis de l'Université, et appuyèrent l'entreprise des dominicains » (5). L'embarras redouble quand on constate qu'aucune preuve n'a jamais été fournie, ni jadis ni de nos jours, pour établir l'une ou l'autre de ces thèses contradictoires. Rien que des affirmations véhémentes dans les deux sens.

Le problème, pourtant, ne paraît pas insoluble. Il n'existe point, à la vérité, de texte contemporain des événements qui nous éclaire sur les sentiments ou

la politique du Chancelier lors de l'intronisation des réguliers dans les chaires théologiques de l'Université. Mais la lettre circulaire envoyée en février 1254 par les maîtres séculiers de l'Université de Paris aux Églises de la chrétienté pour exposer leurs doléances et l'historique de la querelle, rapporte les faits comme il suit: « Pendant que la majeure partie de notre Université était dispersée à Orléans, à Angers, etc., les Mendians, avec la connivence de l'évêque et du chancelier de Paris, installèrent une chaire magistrale. Ensuite cette chaire leur permit de multiplier les docteurs de leur robe, en se passant de l'approbation du chancelier qui était alors (*præter voluntatem cancellarii qui tunc erat*), et ils en érigèrent une seconde » (1). Ainsi la première chaire des Mendians aurait été érigée avec la connivence du Chancelier qui aurait eu, par la suite, à s'en repentir. Telle est assurément la source de ceux qui, tel Crevier au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont représenté Philippe comme « un des plus ardents ennemis de l'Université ». Mais d'où vient l'affirmation contraire, répandue par l'*Histoire littéraire*, de Daunou, ou plutôt de Casimir Oudin, car c'est à Casimir Oudin que Daunou l'a empruntée, sans le citer? En voici, je crois, l'origine. Tous les historiens qui ont représenté Philippe comme un des plus ardents ennemis des Ordres se sont fondés plus ou moins indirectement sur un seul témoignage ancien, celui du dominicain Thomas de Cantimpré, l'auteur du *Bonum universale de apibus* (2), déjà nommé. En un passage de son livre qui n'a pas été relevé par Daunou, mais que C. Oudin connaissait certainement, Thomas s'exprime en ces termes: « Maître Philippe, le chancelier de Paris, aboyait dans tous ses sermons contre nos frères. Il le fit encore, cruellement, quinze jours avant sa mort. Mais le dimanche qui suivit ce dernier sermon, frère Henri de Cologne, prédicateur très fervent et très discret, notre confrère, le réfuta fort éloquemment, à fond, devant l'Université assemblée, par l'autorité de la Sainte Écriture. Confus de cette réfutation, le Chancelier fut saisi d'une douleur au cœur, et tomba mortellement malade; il mourut bientôt dans les conditions que j'ai précédemment rapportées. » Que faut-il conclure de là? Que, vers la fin de sa vie, le Chancelier n'avait pas que des amis parmi les fils de saint Dominique. Mais qu'il leur ait ordinairement été hostile, non pas. Le témoignage de Thomas, personnage haineux, fanatique et borné, ne peut prévaloir contre les preuves irrécusables, qui seront administrées tout à l'heure, de l'extrême bienveillance de Philippe pour les con-

(1) On a un sermon de lui qui date de cette époque (CH. HASKINS, *The University of Paris in the sermons of the XIIIth century*, dans l'*American Historical Review*, X, (oct. 1904); mais il est peu instructif. — Cf. A. HÉRON, *Œuvres d'Henri d'Andeli* (Paris, 1884), p. 46.

(2) A. HÉRON, *o. c.*, p. LXV.

(3) Abbé FÉRET, *La Faculté de Théologie de Paris*, I (1894), p. 233.

(4) B. HAURÉAU, *Notices et Extraits...* VI, p. 59. C'est pourtant M. Hauréau qui a fait connaître les passages des écrits du Chancelier dont il sera question plus loin, où il se montre particulièrement favorable aux Ordres Mendians. Il s'en tire en supposant, gratuitement, que ces écrits sont de la jeunesse de l'auteur et que Philippe professa à l'égard des Mendians des opinions successives. De quoi on n'a pas le moindre indice.

(5) CREVIER, *Histoire de l'Université de Paris*, I, p. 390.

(1) *Chartularium Universitatis Parisiensis*, I, p. 252; cf. H. Rashdall, *The Universities of the middle ages*, I, p. 372.

(2) *Bonum universale de apibus* (éd. de Douai, 1627), p. 187.

frères dudit Thomas (1) En tout cas, il n'y a pas d'autre trace de « guerre déclarée » ou de « lutte opiniâtre » de notre homme contre les Mendiants.

Plusieurs bulles de 1233 font connaître un incident qu'aucun chroniqueur n'a mentionné (ce qui est, du reste, très naturel, car il était sans importance). Philippe, chancelier de Paris et archidiacre de Noyon — il l'était donc resté et cumulait les deux dignités — procédait à l'installation d'un nouvel abbé de Saint-Pris dans l'église de cette abbaye, lorsque Gilles de Fontaine-sur-Somme, « sénéchal » de Vermandois, envahissant l'église à la tête d'une bande, s'est deux fois précipité sur lui, a déchiré ses vêtements et tenté de l'étrangler. L'auteur de cette agression, mis d'abord en prison, a bientôt été relâché. C'est pourquoi le pape écrit au roi, le 27 février 1233, une lettre très emphatique, dont la conclusion est qu'un pareil attentat, contre un homme si considérable, ne doit pas rester impuni. Grégoire IX fait ici le plus grand éloge de Philippe : « Notre cher fils Philippe, chancelier de Paris, dont la réputation s'étend au loin, à l'étranger (*cujus laus apud exteros late patet*). » L'agression avait eu lieu à cause de la rivalité de deux personnages qui prétendaient au titre d'abbé de Saint-Pris. Le pape s'afflige que le candidat du sénéchal l'ait emporté sur celui de l'archidiacre. On ne sait pas comment finit cette bagarre, pareille à beaucoup d'autres (car les événements de ce genre n'étaient pas rares au XIII<sup>e</sup> siècle), et remarquable seulement pour nous par le nom du dignitaire molesté.

Le 7 mars 1233, le pape notifie à l'évêque de Noyon qu'il a permis à Philippe, chancelier de Paris, de se faire remplacer pour ses tournées d'archidiacre dans l'archidiaconé de Noyon par des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs, nonobstant toute opposition. Choix exceptionnel, qui n'est pas assurément d'un adversaire des Ordres (2).

(1) Thomas est sûrement l'écho d'ennemis personnels du Chancelier. Un certain nombre d'anecdotes défavorables à ce dignitaire circulaient dans l'Ordre de Saint-Dominique, mais sous une forme plus ou moins venimeuse; Thomas adopte toujours la forme la plus venimeuse. Comparer sa version de l'apparition du Chancelier à l'évêque de Paris (plus haut, p. 610) et celle qui se trouve dans les sermons d'un autre dominicain, frère Jacques de Lausanne (*Histoire littéraire*, XXXIII, p. 478). D'après Jacques de Lausanne comme d'après Thomas, le Chancelier aurait été damné pour trois causes, mais pas pour les mêmes : à cause de son opinion sur le cumul des bénéfices, à cause de son avarice, et *propter contumaciam*; Thomas est seul à parler du « dérèglement abominable des mœurs ».

(2) Comparer un sermon où le Chancelier, à propos de la décadence des anciens Ordres religieux en son temps, raconte que de graves désordres ayant été signalés dans quelques monastères bénédictins, on ne put trouver dans l'Ordre de Saint-Benoît des visiteurs dignes de confiance; il fallut désigner des dominicains : *Monachis nigri ordinis nuper dati sunt visitatores de Ordine alio, scilicet Predicatorum*. (Hauréau *Notices et Extraits*, VI, p. 60.)

Telles sont les lettres pontificales où le Chancelier est nommé; avec le *Dit* d'Henri d'Andeli, elles fournissent à peu près toutes les données qui permettent maintenant de jalonner sa vie.

Cependant la principale source pour la connaissance du Chancelier Philippe — de ses idées, sinon de sa vie — restait encore à explorer : son œuvre en prose, sur laquelle le rédacteur de l'*Histoire littéraire* n'avait jeté qu'un regard dédaigneux. Œuvre vaste, doctrinale et parénétiqne, très rébarbative, comme tous les écrits du même genre, pour les lecteurs de nos jours. Quoi qu'en dise l'*Histoire littéraire*, elle avait eu, en son temps, du succès; ce succès, qui fut durable, est attesté par le nombre des exemplaires manuscrits que l'on en connaît aujourd'hui (1). Mais depuis la fin du moyen âge, personne n'avait plus eu, jusqu'à M. B. Hauréau, le courage de s'y plonger. M. Hauréau en a, de nos jours, commencé l'exploration, et il a réussi à pêcher, dans cette « mer », quelques notions nouvelles qui ne sont pas sans valeur (2).

Comme théologien, le Chancelier, chef, de par ses fonctions, de la première école théologique de la chrétienté, a laissé une *Somme* (*Summa questionum theologiarum*) et une suite d'Expositions sur les Évangiles dominicaux. Ces ouvrages contiennent la substance de son enseignement. Ils sont, à ce titre, très précieux pour faire connaître la position des théologiens officiels, représentants et défenseurs naturels de l'orthodoxie, sous la régence de Blanche de Castille. Position intermédiaire entre celles de saint Bernard et de saint Thomas d'Aquin. Le Chancelier admet volontiers l'emploi de la logique péripatéticienne et le principe de l'examen rationnel des dogmes consacrés par la tradition, qui paraissent si dangereux à saint Bernard; il ne va pas jusqu'à entreprendre la conciliation systématique de la raison et de la foi, comme le fit saint Thomas. Bref, c'est un des premiers « scolastiques » au sens étroit de cette expression, un des précurseurs du thomisme.

Comme moraliste, le Chancelier a laissé trois séries de sermons : pour les fêtes de l'année, sur le psautier et des sermons de circonstance. Dans les pre-

(1) Les éditeurs de *Chartularium Universitatis Parisiensis* ne signalent (I, p. 85) que deux exemplaires de la *Summa questionum theologiarum* du Chancelier qui est inédite, mais il y en a beaucoup d'autres (*Notices et Extraits*, XXXII, 2<sup>e</sup> p., p. 189; cf. B. Hauréau, *Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, V, p. 19).

Sur les *Expositiones evangeliorum dominicarum*, B. Hauréau, *o. c.*, VI, p. 56. Cf. Ch. Haskins, *o. c.*, p. 6.

Sur les Sermons, dont il existe trois séries — une seule a été publiée, au XVI<sup>e</sup> siècle — liste des manuscrits, par Ch. Haskins, *ibidem*. B. Hauréau n'a pas connu les plus complets.

(2) Voir, notamment, *Notices et Extraits*, XXXII, 2<sup>e</sup> p., et *Journal des Savants*, juillet 1894.

mières séries, il déploie l'ingéniosité extraordinaire des clercs de son temps à tirer des préceptes moraux de tous les textes bibliques, même de ceux qui n'en comportent pas, par la méthode de l'interprétation allégorique. La troisième, formée de discours prononcés en diverses occasions, à Paris ou dans le Nord de la France, mais principalement devant les clercs de l'Université, a plus de prix pour l'historien (1), car il y exprime des opinions personnelles sur les choses de son temps.

On y voit, en particulier, ce que le Chancelier pensait des Ordres mendiants et du cumul des bénéfices, sujets très controversés entre ses contemporains, sur lesquels on lui a prêté, nous l'avons vu, des attitudes diverses, dont quelques-unes inconciliables. Or, dans ses sermons aux clercs des écoles de Paris aussi bien que dans ses *Expositiones evangeliorum dominicorum*, Philippe s'exprime toujours comme quelqu'un qui tient les Ordres nouveaux en haute estime; pas un mot de blâme à leur adresse; au contraire, les évêques qui contestent aux Mendicants le droit de prêcher et de confesser librement dans leurs diocèses sont qualifiés par lui de glorieux et d'envieux; il félicite les riches qui font des libéralités aux Prêcheurs ou aux Mineurs (2); un régulier des nouveaux Ordres n'en aurait pas dit davantage. Sur la question du cumul des bénéfices, le Chancelier de Paris, archidiacre de Noyon, qui, d'après les on-dit, aurait été damné pour avoir soutenu la thèse la plus favorable aux abus, parle en ces termes: « Il y a des gens auxquels il ne suffit pas d'aller tout doucement en enfer et qui, pour y aller plus vite, prennent des chevaux de renfort, c'est-à-dire se procurent plusieurs fonctions ecclésiastiques rentées. Ils montent, quand il leur plaît, sur tel cheval, entendent sur telle prébende, car ils en ont de rechange... Qui sont ces gens-là, sinon ceux qui viennent à Paris étudier la théologie sous le nom d'écoliers, non pour s'instruire, mais pour accumuler sur leurs têtes toutes sortes de revenus? » Ainsi Philippe condamnait l'abus qu'on l'accuse d'avoir défendu. Qu'est-ce à dire? Cela ne peut s'expliquer qu'à l'aide d'une hypothèse, très vraisemblable du reste. En ce temps-là, l'église de Paris était gouvernée par un évêque, Guillaume d'Auvergne, adversaire intransigeant et passionné du cumul des bénéfices, qui n'admettait même pas, à cet égard, la validité des dispenses du Saint-Siège dans les cas exceptionnels. Son chancelier, qui désapprouvait les excès, entretenait nécessairement des vues plus modérées puis-

qu'il cumulait lui-même avec dispense deux bénéfices considérables (1); il s'en tenait au Concile de Latran de 1215, lequel avait dit: *Per sedem apostolicam poterit dispensari*. Ayant refusé de suivre l'évêque Guillaume jusqu'aux extrêmes conséquences de son puritanisme, on l'aura fait passer aisément, par un procédé familier aux sectaires de tous les temps, pour un partisan du cumul à outrance. De là, l'imputation injurieuse que les collectionneurs dominicains d'ana, Thomas de Cantimpré et Jacques de Lausanne, ont ramassée et fait connaître.

Les Dominicains auraient dû, pourtant, marquer plus de bienveillance à un homme qui paraît les avoir approuvés en tout, et particulièrement dans leur œuvre inquisitoriale. Car l'*Histoire littéraire* n'a pas eu tort de souligner le zèle du Chancelier contre l'hérésie; elle n'était point, pourtant, en mesure d'en rapporter la preuve la plus frappante. Elle enregistre le texte du chroniqueur Aubri de Trois-Fontaines, qui dit, sous l'année 1235: « Lorsqu'on brûla, cette année-là, des hérétiques à Châlons-sur-Marne, l'archidiacre assistait à leur supplice avec le frère Robert », le célèbre frère Robert le Bougre, inquisiteur de France. Mais un sermon du chancelier, prononcé pour le jour de la Cène, corrobore singulièrement la mention du chroniqueur. Le thème de ce sermon, c'est le pain, le bon et le mauvais pain; le bon, c'est celui de la communion; le mauvais est cuit dans les fours du diable: « Malheur à nous! s'écrie Philippe. Voilà que le diable vient de bâtir fours sur fours dans l'Albigeois, la Romagne, le Milanais et dans ce pays-ci même ». Les boulangers de ces fours sont les prédicants d'hérésie. Un de ces boulangers est le boulanger Échard, qui a été récemment condamné par le synode de Reims; ses imitateurs sont tous ceux qui prêchent en lieux secrets..... — Cet Échard, hérétique de Reims, est, par ailleurs, inconnu (2). Mais Philippe insiste violemment sur son cas, comme s'il avait eu à s'en occuper personnellement: « Ce boulanger de Reims, Échard, de son triple four, scilicet doctrinæ corruptæ, confes-

(1) Il les cumulait, comme on l'a vu, depuis le début de sa carrière. Il n'était donc pas dans le cas de ce maître de Paris dont le compilateur d'un recueil d'anecdotes du XIII<sup>e</sup> siècle a noté les variations (Bibl. de Tours, ms. 468, fol. 78): « Un maître en théologie de Paris, qui n'avait qu'un bénéfice, professait cette doctrine que qui cumule deux prébendes commet un péché mortel. En ayant obtenu une seconde, il dit à ses écoliers: « Messieurs, j'ai changé d'avis; et vous aussi, quand vous en aurez deux, vous verrez bien que ce n'est pas un péché mortel. »

(2) M. Hauréau, qui a, le premier, fait connaître le sermon du jour de la Cène (*Un concile et un hérétique inconnus*, dans le *Journal des Savants*, 1889, p. 505; cf. *Notices et Extraits*, VI, p. 239) nomme « Guichard » l'hérésiarque de Reims visé par le Chancelier; mais c'est une erreur, comme l'a démontré Ch. Haskins (*Robert le Bougre*, dans l'*American Historical Review*, VII, 1902, p. 442).

(1) Ch. Haskins, dans son opuscule cité, a relevé tous les passages des sermons du Chancelier qui intéressent l'histoire de l'Université de Paris et des mœurs des écoliers.

(2) B. HAURÉAU, *Notices et Extraits*, VI, p. 58.

*stionis seductoriae et congregationis unitatis perniciosae*, fut justement transféré dans le four de la peine temporelle, et, de là, dans le four de l'enfer ». Échard fut donc brûlé pour avoir propagé des doctrines contraires aux articles de la foi et participé à des associations clandestines. « Le concile de Reims, ajoute Philippe, a interdit de traduire en français, comme on l'avait fait jusqu'alors, les livres de la Sainte-Écriture ». Les amis d'Échard étaient donc de simples gens, qui n'entendaient point le latin; il s'agit d'une hérésie populaire. Aussi bien le Chancelier déclare-t-il expressément, dans une autre de ses homélies, qu'Échard et ses compagnons étaient des « pauvres de Lyon », des Vaudois (1). — Il semble probable, au premier abord, que les hérétiques exécutés à Châlons en 1235, au dire d'Aubri de Trois Fontaines, appartenaient à la secte stigmatisée ici. Et c'est possible; mais ce n'est pas sûr. Le sermon du jour de la Cène, c'est-à-dire du jeudi saint, sans date d'année, où il est question d'Échard, se trouve dans un recueil d'allocutions prononcées de septembre 1230 à septembre 1231; il est donc du jeudi saint (20 mars) 1231, et antérieur de quatre ans à l'autodafé de Châlons.

Le hasard fera-t-il exhumer à l'avenir de nouveaux documents relatifs à maître Philippe? C'est probable; on en a trouvé plusieurs depuis que l'attention est éveillée sur son compte. Mais, en tout état de cause, il y a encore dans l'histoire du Chancelier des détails obscurs qui ne paraissent pas au-dessus des efforts de la critique. Telle est, par exemple, l'origine du surnom qui lui est donné par tous les modernes et dont nous avons évité de l'affubler ici, parce qu'il ne se rencontre, à notre connaissance, dans aucun texte ancien. Les gens du XIII<sup>e</sup> siècle, ses contemporains, n'ont jamais désigné notre personnage que par son prénom (Philippe), ou par un de ses titres (maître, archidiacre, chancelier). Tous les modernes, sans exception, l'appellent « Philippe de Grève », en latin *de Greva*, *de Grevia*, *Grevius*, ce qui paraît donner à entendre que Philippe était né sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris. Mais nul, je pense, ne sait pourquoi, ni depuis quand cette habitude s'est établie. Le pseudo-Henri de Gand, dans son *De scriptoribus ecclesiasticis* (c. 50) (2), n'emploie encore que les anciennes désignations, mais ses scolastes écrivent déjà : « *Scholia. Philippus, cognomento Grevius...* » On arrivera sûrement à déterminer la date où l'énigmatique surnom apparaît pour la première fois.

CH.-V. LANGLOIS.

## MARY (1)

Jörgen se mit à rire, mais rougit jusqu'à la racine des cheveux. Pas un muscle de Mary ne bougea; cela ne l'atteignait point. Jörgen la ramena à la maison familiale, à deux pas de là, sur la place. Il ne dit pas un mot en chemin et la quitta précipitamment. Plus tard, il fit dire qu'il était obligé de rester ce soir-là; il reviendrait à bicyclette à Krogskog. Elle ne l'avait pas invité; néanmoins, elle repartit.

Sur le bateau qui la ramenait, elle se rappelait le mot de l'oncle Klaus. Elle, épouser Jörgen Thiis? Non! Elle n'y avait jamais songé : c'était un beau garçon, très élégant, un homme du monde accompli, un véritable artiste au piano. Tout le monde s'accordait à louer son intelligence, son tact. Même ces instincts voluptueux, qui l'avaient tant choquée autrefois, et qui se trahissaient par des regards et des gestes de convoitise..... peut-être était-ce comme le terreau fertile où les autres fleurs avaient poussé? De là peut-être venait son goût pour la perfection, qu'il s'agit d'art, de discipline, ou de langage. Mais, quelque chose restait obscur. Peu lui importait d'ailleurs ce que c'était; car elle jeta toutes ces réflexions par dessus bord. Cela ne la concernait pas.

Elle aperçut une paysanne qui avait servi à Krogskog dans sa jeunesse. Elle s'assit auprès d'elle, à la grande joie de la vieille. « Eh bien, comment va votre père? Me voici vieille, mais je vous le dis, j'ai connu bien des gens, et pourtant, je n'ai jamais trouvé d'homme qui vaille autant que lui. C'est encore le meilleur de tous. »

Mary ne s'attendait pas à cela. Tant d'affection l'émut profondément. La femme racontait d'une haleine une foule de traits où revivait la bonté exquise d'Anders Krog. Elle continua jusqu'à Krogskog. Mary pensa d'abord qu'il ne lui était pas arrivé pareil bonheur depuis longtemps. Mais, un instant après, elle eut peur. Elle avait presque oublié le grand amour qu'elle avait pour son père : elle avait perdu l'habitude de le lui témoigner. Pourquoi songait-elle à tant d'autres et non à lui, qui était pourtant le plus cher et le meilleur de tous?

Elle se hâta de remonter à la maison. Quoiqu'il fût très souffrant, elle ne l'avait pour ainsi dire pas vu depuis longtemps.

Quand elle arriva, elle entendit le piano et vit la bicyclette de Jörgen appuyée contre l'escalier. Mais elle passa rapidement pour aller chez son père. Il était dans son bureau en train d'écrire. Elle lui jeta les bras autour du cou et l'embrassa, puis contempla

(1) Ch. Haskins, *Robert le Bougre*, l. c.

(2) Bibl. nat., nouv. acq. lat., n° 314, fol. 79 v°.

(1) Voir la *Revue Bleue*, n° du 19 octobre 1907 et suivants.